

CABINET

BUREAU DE GESTION DE CRISE,
DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION
RÉVISION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)
DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DE CHOOZ

Les articles R.741-24 et suivants du Code de la sécurité intérieure prévoient la procédure de consultation, d'adoption et de publicité des PPI, y compris lors de la révision de ces plans.

En vertu de l'article R.741-26 de ce même code, le projet de PPI est mis à disposition du public pendant un mois au siège de la sous-préfecture concernée ou, pour l'arrondissement chef-lieu, à la préfecture et à la mairie de chaque commune où s'appliquera le plan.

Le PPI du CNPE de Chooz, approuvé par arrêté préfectoral le 4 février 2019, fait l'objet d'une révision. Par conséquent, le nouveau projet sera mis à la consultation du public du 28 septembre 2025 au 28 octobre 2025.

Pendant toute cette période, il pourra être consulté :

- à la préfecture des Ardennes (Bureau Gestion de Crise, Défense et Sécurité Nationale) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h00 ;
- sur le site Internet de la préfecture des Ardennes : www.ardennes.gouv.fr ;
- dans les mairies d'
Anchamps,
Aubrives,
Charnois,
Chooz,
Fépin,
Foisches,
Fromelennes,
Fumay,
Givet,
Ham-sur-Meuse,
Hargnies,
Les Hautes-Rivières,
Haybes,
Hierges,
Landrichamps,
Monthermé,
Montigny-sur-Meuse,
Rancennes,
Revin,
Thillay,
Vireux-Molhain
et Vireux-Wallerand,

aux heures habituelles d'ouverture.

Les personnes ayant consulté le projet de plan pourront consigner leurs observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet dans chaque lieu de consultation, par un courrier adressé au préfet des Ardennes, ou par voie électronique à : pref-ppi@ardennes.gouv.fr.

Le PPI approuvé par arrêté préfectoral fera ensuite l'objet d'une nouvelle mise à disposition du public.

Charleville-Mézières, le 2 septembre 2025

Le préfet,

Christian CHASSAING